

Notice pour vous aider à renseigner votre licence



Pour vous y retrouver

[Accès Oval-e](#)

[Vérification et Mise à jour des Données](#)

[Mentions Légales Obligatoires et Données Personnelles](#)

[Assurance](#)

[Certificat Médical](#)

[Validation](#)

Accès Oval-E et mot de passe

Pour la création ou le renouvellement de votre licence, vous recevrez un mail de la Fédération Française de Rugby tel que ci-dessous :

- ⇒ Le mail contient un lien et vos identifiants pour se connecter à Oval-e (site pour enregistrer la licence) => en rouge dans l'exemple ci-dessous,
- ⇒ Tous les documents à numériser peuvent être sous format photo,
- ⇒ Vous pouvez enregistrer les informations au fur et à mesure et y revenir plus tard,
- ⇒ Et pour finir [Enregistrer le dossier Complet](#).

« Demande de Licence à la F.F.R. », vérifier vos spams et courriers indésirables.

Demande de Licence à la F.F.R.

 Fédération Française de Rugby <ne_pas_repondre@ffr.fr>
À [redacted]

En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.
Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

Demande de Licence à la F.F.R.

Madame, Monsieur,

Vous recevez ce courriel car l'association ENTENTE SPORTIVE NOGENTAISE a demandé une licence à la Fédération française de rugby (F.F.R.) pour de la personne suivante :

[redacted] AUGUSTIN
Né(e) le 05/12/2[redacted]
Nationalité: France

Afin de compléter la demande, veuillez trouver ci-dessous vos identifiants de connexion à Oval-e :

Adresse Oval-e : [https://ovale2.ffr.fr/Affilies/DemandeAffiliation/Index/\[redacted\]](https://ovale2.ffr.fr/Affilies/DemandeAffiliation/Index/[redacted])
Identifiant : [redacted]
Mot de passe: [redacted]

- ✓ Cliquer sur le lien en rouge, reporter l'identifiant fourni et le mot de passe (il change chaque année, attention, il n'y a pas d'espace).

ETAPE 1 : Vérification et mise à jour des données de la licence

✓ Vérifier en particulier les adresses : mail et N° de téléphone, adresse

Les cases grisées (surlignées en jaune sur l'exemple ci-dessous) ne peuvent être modifiées, si vous remarquez une erreur, vous devrez vous rapprocher du secrétariat de l'ESN Rugby secretaire@esnrugby.fr ou lors des permanences au mois de septembre.

ETAPE 2 : Choix de la Licence

⇒ Pré rempli par le secrétariat, JOUEUR = EDUCATIF

ETAPE 3 : Mentions Légales

ETAPE 3 : VALIDER LES MENTIONS LÉGALES ET ASSURANCES

Le demandeur déclare par la présente :

Certifier l'exactitude des renseignements personnels saisis au jour de la demande de licence (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone).

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.

Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui seraient infligées par la FFR ou l'un de ses organes déconcentrés en sa qualité de licencié à la FFR.

Reconnaître que mes renseignements personnels (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresses postale et électronique) peuvent être utilisés par la FFR aux fins d'assurer le contrôle de toute interdiction prévue par la loi, dans les conditions fixées par le législateur.

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

Je reconnais avoir été informé(e) :

- des contraintes spécifiques liées à la pratique du rugby, tant à l'entraînement qu'en compétition, et de la nécessité d'une préparation adéquate, notamment de la colonne vertébrale, selon le poste occupé.
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie en adhérant au contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR, grâce à la délivrance de ma licence et pour lesquelles une notice figure ci-dessous (bouton "Prendre connaissance des assurances et des options facultatives").
- du prix de l'adhésion au contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR, indiqué dans le document intitulé « Article 621-2.2 – Assurances individuelles » joint au présent formulaire.
- que la proposition d'adhérer au contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR n'est pas obligatoire.
- de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires, lesquelles sont mentionnées dans le présent formulaire, au sein de la notice d'assurance.
- conformément au second alinéa de l'article L. 321-4 du code du sport, de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques (la souscription de telles garanties, le choix de l'assureur ainsi que le paiement de la cotisation correspondante relèvent de ma seule responsabilité).

Traitement des données personnelles.

[CONSULTER ET VALIDER VOS CHOIX DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES *](#)

Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

[CONSULTER ET VALIDER LE CONTRAT D'ASSURANCE ET LES OPTIONS *](#)

- ✓ **Veillez à cocher les cases (en vert dans l'exemple) et faire vos choix concernant le traitement de vos données personnelles et vos choix d'assurances**

Traitement des données personnelles



que la réalisation de statistiques;

- Permettre la réalisation d'enquêtes destinées à l'amélioration de la protection de l'intégrité des pratiquants;
- Opérer les croisements de données prévus ou autorisés par la loi pour le contrôle d'une interdiction légale, en vue de la mise en œuvre d'une éventuelle procédure de sanction (ex. : article L. 131-16-1 et R. 131-37 et suivants du code du sport);
- Vous communiquer des offres promotionnelles et commerciales de la FFR;
- Vous communiquer des offres promotionnelles et commerciales de partenaires de la FFR, dont le GIP #FRANCE 2023 chargé de l'organisation de la coupe du monde 2023 en France;
- Vous adresser des actualités sur la pratique du rugby et les équipes de France;
- Vous adresser des actualités relatives à la coupe du monde 2023 organisée en France;
- Réaliser (de manière anonyme) des statistiques sur l'activité des Sites pour permettre de mesurer notamment la satisfaction et la qualité de services et permettre ainsi l'amélioration et l'optimisation des Sites;
- Vous faciliter l'utilisation des Sites et personnaliser votre expérience selon vos intérêts et besoins;
- Vous proposer des contenus publicitaires adaptés à votre profil de consommation.

La Charte de protection des données à caractère personnel, disponible au lien ci-après, a pour objet de vous exposer de façon exhaustive quelles sont les données à caractère personnel permettant de vous identifier directement ou indirectement susceptibles d'être recueillies via la plateforme Oval-e, ainsi que l'usage qui peut en être fait, la protection de ces données et les droits que vous avez sur ces données :

[Charte de protection des données à caractère personnel.](#)

Je certifie avoir pris connaissance, compris et accepté l'ensemble des dispositions de la Charte de protection des données à caractère personnel consultable au lien ci-dessus.

J'autorise la FFR à utiliser mes données personnelles (e-mail, adresse postale) à des fins promotionnelles ou commerciales pour ses propres activités (promotion des événements organisés par la FFR, billetterie, produits dérivés)

Oui Non

J'autorise par ailleurs la FFR

- à utiliser mes données à caractère personnel, à des fins promotionnelles ou commerciales au nom de ses partenaires ou fournisseurs officiels, sans cession des données à ces tiers

Et

- à transmettre certaines de mes données à caractère personnel, à des tiers, et notamment ses partenaires et fournisseurs officiels, à des fins commerciales, associatives ou humanitaires

Oui Non

[ANNULER](#)

[VALIDER](#)

Assurance :

3 choix vous sont proposés, n'hésitez pas à prendre connaissance de la notice d'assurance :

1 - **Option 1** : vous souhaitez souscrire à des **garanties complémentaires payantes**, vous recevrez des documents via l'assureur pour y souscrire et réaliser le **paiement**.

2 - **Option 2** : vous choisissez de souscrire aux garanties minimales proposés par la FFR, **aucun coût supplémentaire ne vous sera demandé**.

3 - vous **refusez** de souscrire aux options proposés, vous **devez justifier** des garanties de votre contrat auprès de la FFR (**l'attestation d'assurance n'est pas suffisante**). Votre licence ne sera validée qu'après la présentation des éléments et pourra retarder la validation de la licence. **Aucune déduction** sur le montant de la licence de sera accordée.

Le téléchargement de la notice est obligatoire

Assurances

 **Télécharger la notice d'assurance**
Le téléchargement de la notice est obligatoire !

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance.

Assurances

Option 1 :
Je décide de souscrire aux **garanties complémentaires** qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes.

Option 2 :
Je décide de **ne pas souscrire aux garanties complémentaires** qui me sont proposées, en toute connaissance de cause.

OU

Je refuse d'adhérer au **contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR** et décide de souscrire des garanties d'assurance de personnes auprès de l'assureur de mon choix. Dans ce cadre, je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 222-2 des Règlements Généraux de la FFR qui prévoient notamment que :

- les garanties ainsi souscrites doivent être au moins équivalentes à celles offertes par le contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR ;
- l'obligation de transmettre les éléments listés au dit article à la FFR (dajc@ffr.fr) pour lui permettre de constater le respect de cette obligation.

Dans l'attente de l'examen de mon dossier, je reconnais que **je ne suis pas en mesure de bénéficier d'une licence.**

Assurances

 **Télécharger la notice d'assurance**

Vous devez accepter les conditions d'assurance

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance.

Assurances

Option 1 :
Je décide de souscrire aux **garanties complémentaires** qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes.

Option 2 :
Je décide de **ne pas souscrire aux garanties complémentaires** qui me sont proposées, en toute connaissance de cause.

OU

Je refuse d'adhérer au **contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR** et décide de souscrire des garanties d'assurance de personnes auprès de l'assureur de mon choix. Dans ce cadre, je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 222-2 des Règlements Généraux de la FFR qui prévoient notamment que :

- les garanties ainsi souscrites doivent être au moins équivalentes à celles offertes par le contrat collectif d'assurance de personnes souscrit par la FFR ;
- l'obligation de transmettre les éléments listés au dit article à la FFR (dajc@ffr.fr) pour lui permettre de constater le respect de cette obligation.

Dans l'attente de l'examen de mon dossier, je reconnais que **je ne suis pas en mesure de bénéficier d'une licence.**

Etape 4 Pièces justificatives obligatoires

La photo doit être récente, nous vous demandons de l'actualiser.

Le justificatif d'identité : carte d'identité ou passeport du licencié y compris mineur (regrouper le recto et verso de la carte d'identité sur une même document), la copie du livret de famille ou l'acte de naissance sont acceptés.

Autorisation en cas d'accident, elle est à renseigner via la fiche de renseignement fourni par le club, il n'est pas nécessaire de la scanner sur le site

Le certificat Médical ou Auto-questionnaire de sante

Certificat Médical ou Auto questionnaire de santé

Ce certificat peut être imprimé à partir du bandeau vert ci-dessous. Il est disponible à l'impression uniquement après que le licencié ait entièrement complété l'ETAPE 3. Pour rappel, une fois imprimé et signé par le médecin et le licencié, l'original du Certificat Médical doit être remis au Club.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby

Selectionner...

Votre fichier doit faire 5 Mo maximum et doit être de type : .pdf | .jpg | .jpeg | .png

OU

Pour les joueurs/joueuses, arbitres et techniciens :

Pour les personnes majeures, la présentation d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication datant de moins d'un (1) an est **exigée pour** :

- L'obtention de sa **première licence** (toute personne majeure sollicitant une première licence à la FFR en qualité de joueur, arbitre ou technicien) ;
- L'obtention ou le renouvellement de la licence d'une personne ayant **18 ans révolus au cours de la saison**, peu importe qu'elle soit mineure au jour de la demande ;
- Toute demande de **licence de joueur de 1ère ligne** ;
- Le renouvellement de la licence tous les cinq (5) ans jusqu'à 35 ans ;
- Le renouvellement de la licence tous les trois (3) ans après 35 ans ;

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, la personne renseigne en revanche un questionnaire de santé dont elle atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques donne lieu à une réponse négative. A défaut, elle est tenue de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication daté de moins d'un (1) an pour obtenir le renouvellement de la licence.

Pour les personnes mineures, l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonnée à l'attestation de renseignement d'une questionnaire relatif à l'état de santé du mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale, sauf s'il s'agit d'un joueur ou d'une joueuse appelée à évoluer en 1ère ligne, auquel cas la présentation d'un **certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins de six mois est exigée**. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication, daté de moins de six (6) mois.

Questionnaire de santé

J'atteste sur l'honneur être concerné par l'une des deux situations suivantes :

- (i) Être en situation où un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de ma licence de joueur, d'arbitre ou de technicien, et
- (ii) Avoir renseigné le questionnaire de santé correspondant à cette situation - questionnaire disponible ci-dessous - et
- (iii) Avoir apporté à ce questionnaire des réponses négatives en toute bonne foi de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder tout de même à un examen médical

OU

1. Pour les mineurs (sauf 1ere ligne à partir de U16) :

Le certificat médical est remplacé par un **auto-questionnaire de santé** à remplir avec le représentant légal et l'enfant, il doit être renseigné avec tous le sérieux et l'attention nécessaire.

- ⇒ Si toutes les réponses sont **NON** vous **devez attester sur l'honneur** ne pas avoir besoin de certificat médical
- ⇒ Si l'une des réponses est **OUI**, vous devez faire établir un **certificat médical** par un médecin et le télécharger sur le site Oval-e après la validation de l'étape 3

2. Pour les personnes majeures, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication **datant de moins d'un (1) an** est exigée pour :

- ⇒ L'obtention de sa **première licence** (toute personne majeure sollicitant une première licence à la FFR en qualité de joueur, arbitre ou technicien) ;
- ⇒ L'obtention ou le renouvellement de la licence d'une personne ayant **18 ans révolus au cours de la saison**, peu importe qu'elle soit mineure au jour de la demande ;
- ⇒ Toute **demande de licence de joueur de 1ère ligne** à partir de U16;

- ⇒ Le renouvellement de la licence **tous les cinq (5) ans jusqu'à 35 ans** ;
- ⇒ Le renouvellement de la licence **tous les trois (3) ans après 35 ans** ;

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, la personne renseigne en revanche un questionnaire de santé dont elle atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques donne lieu à une réponse négative. A défaut, elle est tenue de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication daté de moins d'un (1) an pour obtenir le renouvellement de la licence.

Pour Valider => ENREGISTRER le DOSSIER COMPLET

La validation de la licence par le club ne sera effective qu'après la réception d'un dossier complet et le paiement intégrale de la licence.

Le règlement du montant de la licence peut être effectué en espèces, CB, virement, chèque (paiement en plusieurs fois accepté.)

L'ESN Rugby accepte désormais les chèques ANCV, les coupons sport, les chèques ACTOBI (CHÈQUES UP SPORT&LOISIRS) en plus du PASS Sport (mail reçu par le **ministère des sports** par mail via les CAF/CROUS ou MSA mail envoyé début juin).

Le PASS SPORT est une remise accordée sous réserve d'éligibilité, il vous suffit de nous transmettre votre code ou le QR-code pour bénéficier de la remise.

NB : Le 1^{er} plateau de rencontre est prévu pour le 21 septembre ; les joueurs n'ayant pas de licence validée ne pourraient y participer.

Sur demande, nous pourrions vous établir une attestation pour votre CSE.

A très vite sur les terrains,

Carine pour le secrétariat de l'ESN